

Procès-verbal de la séance ordinaire de la Municipalité de Ferme-Neuve légalement tenue le 11 juin 2018, à compter de 19 h 30, à la salle du conseil municipal au 125, 12^e Rue.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Mesdames, Messieurs:
Gilbert Pilote, maire
Pauline Lauzon, conseillère
Diane Sirard , conseillère
Mario Lachaine, conseiller
Hélène Lévesque , conseillère
Michel Venne, conseiller
Yvon Forget, conseiller
et
Normand Bélanger, directeur général et secrétaire-trésorier

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le maire déclare l'assemblée ouverte.

2018-06-157 APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

D'approuver l'ordre du jour tel que présenté par le directeur général.

ADOPTÉE

DÉPÔT PAR LE VÉRIFICATEUR DES ÉTATS FINANCIERS 2017

Présentation aux membres du conseil des états financiers de la municipalité par la vérificatrice Madame Annick Millaire c.a. de la firme Allard Guilbault Mayer Millaire Richer inc.

2018-06-158 ACCEPTATION PAR LE CONSEIL DES ÉTATS FINANCIERS 2017

Il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

D'accepter le rapport de vérification « Rapport financier 2017 consolidé de la Municipalité de Ferme-Neuve » de la firme Allard Guilbault Mayer Millaire Richer inc.

DE PLUS, il est résolu que le document soit envoyé au ministre des Affaires municipales, et de l'Occupation du Territoire (MAMOT).

ADOPTÉE

2018-06-159

NOMINATION DU PROCHAIN VÉRIFICATEUR (2018)

Il est proposé par Madame la conseillère Hélène Lévesque et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la firme Allard Guilbault Mayer Millaire Richer inc. Société de comptables agréés soit mandatée à effectuer la vérification comptable des livres de la municipalité pour l'année 2018.

ADOPTÉE

2018-06-160

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 14 MAI 2018

CONSIDÉRANT que chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance tenue le 14 mai 2018 au moins vingt-quatre heures avant cette séance, le directeur général est dispensé d'en faire la lecture.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Venne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

D'approuver le procès-verbal de la séance du 14 mai 2018 du conseil municipal.

ADOPTÉE

2018-06-161

TRANSFERT BUDGÉTAIRE 2018-05

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la direction générale soit autorisée à modifier le budget d'opération 2018, afin de transférer les sommes aux postes budgétaires tel qu'indiqué dans l'annexe 1, jointe au présent document.

ADOPTÉE

2018-06-162

COMPTES À PAYER

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Forget et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

D'approuver la liste des comptes à payer pour la période se terminant le 11 juin 2018 à savoir:

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	286 284,32 \$
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	11 069,31 \$
AUTRES DÉPENSES	5 582,57 \$
TOTAL DU MOIS	302 936,20 \$

ADOPTÉE

RIDL - BOUES DE FOSSES SEPTIQUES

Le sujet sera traité ultérieurement.

2018-06-163 CONGRÈS DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM) 2018

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE Mesdames Pauline Lauzon et Hélène Lévesque, conseillères soient autorisés à assister au congrès 2018 de la Fédération québécoise des municipalités qui se déroulera du 20 au 22 septembre 2018 à Montréal.

QUE les frais d'inscriptions soient déboursés par la municipalité et que les frais de séjour, de déplacement et d'activités soient payés sur présentation des pièces justificatives et selon la politique en vigueur.

ADOPTÉE

2018-06-164 NOMINATION AU POSTE DE SECRÉTAIRE-COMPTABLE

Il est proposé par Madame la conseillère Hélène Lévesque et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal confirme l'embauche de Madame Madeleine Auclair au poste de secrétaire-comptable (poste occasionnel).

QUE le service de paie soit avisé du traitement salarial (échelon 1) de Madame Madeleine Auclair, et ce, à compter du 6 août 2018.

ADOPTÉE

2018-06-165 SUBVENTION CENTRE COMMUNAUTAIRE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal autorise le versement de 1 735,75 \$ au Centre communautaire de Ferme-Neuve à titre de 3^e et 4^e versement de la subvention 2018.

ADOPTÉE

2018-06-166 TACAL - PARTICIPATION 2017

CONSIDÉRANT la demande du 7 juin 2018 à laquelle, le transport adapté et collectif d'Antoine-Labelle (TACAL) demande à la municipalité de modifier la résolution 2016-12-310;

CONSIDÉRANT que le 12 décembre 2016 la demande de participation de la Municipalité de Ferme-Neuve était de 13 729,87 \$ pour le service du transport adapté;

CONSIDÉRANT les nouvelles modalités du Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports demandant une nouvelle résolution pour l'année 2017 reflétant les coûts réels de participation;

CONSIDÉRANT que le montant de 5 612,98 \$ a été reçue à la Municipalité de Ferme-Neuve à la suite du dépôt des états financiers 2017 du TACAL;

CONSIDÉRANT que la différence entre le budget 2017 de 13 729,87 \$ et le trop-perçu de 5 612,98 \$ correspond au montant de 8 116,89 \$ montant réel de la participation de Ferme-Neuve au transport adapté;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Venne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la Municipalité de Ferme-Neuve confirme sa contribution municipale réelle pour l'année 2017 au montant de 8 116,89 \$.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS (ADMINISTRATION)

2018-06-167

CONSULTATION PUBLIQUE SUR LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DU 32, CHEMIN DU DOMAINE-MORIN

Le Maire déclare l'ouverture de l'assemblée de consultation publique sur la demande de dérogation mineure présentée par Monsieur Cédric Morin et invite la population à se prononcer;

Le directeur général fait son rapport au conseil qu'aucune personne n'a manifesté son intention de s'opposer à cette demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT que le propriétaire a déposé une demande de dérogation mineure afin de permettre l'installation d'une porte de garage d'une hauteur de 3,05 mètres au lieu de 2,4 mètres prévu au règlement de zonage.

Le tout tel que spécifié au règlement no. 23 relatif au zonage pour la zone REC-02.

CONSIDÉRANT que les dispositions du règlement sur les dérogations mineures de la Municipalité de Ferme-Neuve portant le numéro 32;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme, en date du 23 mai 2018, portant le numéro de CCU-230-05-18;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la Municipalité de Ferme-Neuve autorise la demande de dérogation mineure présentée par Monsieur Cédric Morin afin de permettre l'installation d'une porte de garage d'une hauteur de 3,05 mètres au lieu de 2,4 mètres le tout pour le 32, chemin du Domaine Morin, portant le numéro de LOT 5 112 048, au cadastre du Québec, zone REC-02.

ADOPTÉE

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION POUR LE PROJET DE
RÈGLEMENT NUMÉRO 23-24 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE
NUMÉRO 23**

Une assemblée d'information sur le projet de règlement numéro 23-24 est tenue par Monsieur le Maire.

2018-06-168 ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 23-24

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Forget et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le second projet de règlement numéro 23-24 modifiant le règlement numéro 23 relatif au zonage de la Municipalité de Ferme-Neuve soit adopté.

ADOPTÉE

**2018-06-169 NOMINATION AU POSTE DE MÉCANICIEN OPÉRATEUR DE
MACHINERIES LOURDES**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal confirme l'embauche de Monsieur Steeve Roy à titre de mécanicien opérateur de machineries lourdes (poste occasionnel) pour le service des travaux publics.

QUE le service de paie soit avisé du traitement salarial (échelon 1) de Monsieur Steeve Roy, et ce, à compter du 7 mai 2018.

ADOPTÉE

2018-06-170 ENGAGEMENT AU POSTE ÉTUDIANT EN GÉNIE CIVIL

Il est proposé par Madame la conseillère Diane Sirard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE Monsieur Samuel Milaire soit engagé pour le poste étudiant en génie civil au service des travaux publics pour la saison d'été 2018.

QUE sa rémunération soit fixée à 15,29 \$/l'heure, 40 heures semaine pour une période d'environ 13 semaines.

ADOPTÉE

2018-06-171 RENOUVELLEMENT PROTOCOLE D'ENTENTE ROUTE 17 CIP

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le maire et le directeur général soient autorisés à signer avec la Zec Lesueur, la Zec Petawaga, les pourvoiries suivantes: Club Gatineau, Pourvoirie du Piscatossin, Pourvoirie du Col-Vert inc., Domaine les 4 Vents, Auberge de la Gatineau, Pavillon de l'Esturgeon, Pourvoirie du Rabaska et la MRC d'Antoine-Labelle le protocole d'entente pour assurer l'entretien estival de la route 17 CIP du chemin principal (km 34 au km 61) entre le pont de la rivière

Gatineau et la fin du chemin verbalisé de la Municipalité de Ferme-Neuve (intersection pourvoirie Rabaska) sur une distance approximative de 27 km pour un investissement pour la municipalité de 2 600 \$.

ADOPTÉE

2018-06-172 REMBOURSEMENT AU FONDS DE ROULEMENT BROYEUR D'ACCOTEMENT 3/5

Il est proposé par Madame la conseillère Diane Sirard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la somme de 2 517,60 \$ soit versée comme troisième versement (3/5) au fonds de roulement pour le remboursement annuel concernant l'achat d'un broyeur d'accotement (travaux publics).

QUE le service de la trésorerie en soit informé.

ADOPTÉE

2018-06-173 REMBOURSEMENT AU FONDS DE ROULEMENT TRACTEUR DE GAZON 2/3

Il est proposé par Madame la conseillère Hélène Lévesque et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la somme de 1 329,49 \$ soit versée comme deuxième versement (2/3) au fonds de roulement pour le remboursement annuel concernant l'achat d'un tracteur à gazon (travaux publics).

QUE le service de la trésorerie en soit informé.

ADOPTÉE

2018-06-174 REDDITION DE COMPTES MTQ 2017

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTQ) a versé une compensation de 633 574 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2017;

CONSIDÉRANT que suite aux changements apportés par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT), la municipalité doit attester et confirmer l'utilisation de cette somme;

CONSIDÉRANT que la compensation annuelle allouée à la Municipalité de Ferme-Neuve vise l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

D'attester le bilan présenté par le directeur général au montant de 1 054 814 \$ totalisant les frais admissibles encourus au cours de l'année 2017 sur les routes locales de niveau 1 et 2, incluant l'entretien hivernal, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

ADOPTÉE

2018-06-175

PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE - VOLET - REDRESSEMENT DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Ferme-Neuve a pris connaissance des modalités d'application du volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

CONSIDÉRANT que les interventions visées dans la demande d'aide financière sont inscrites à l'intérieur d'un plan d'intervention pour lequel la MRC d'Antoine-Labelle a obtenu un avis favorable du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MINISTÈRE);

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Ferme-Neuve désire présenter une demande d'aide financière au MINISTÈRE pour la réalisation de travaux admissibles dans le cadre du volet RIRL et PAVL;

CONSIDÉRANT que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Ferme-Neuve s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du MINISTÈRE;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Ferme-Neuve choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante:

- l'estimation détaillée du coût des travaux.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la Municipalité de Ferme-Neuve autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE

2018-06-176

PAIEMENT POUR LA CLAUSE DE COMPENSATION DU CARBURANT

CONSIDÉRANT que dans le contrat de déneigement, il y a une clause compensatoire du carburant;

CONSIDÉRANT que le directeur des travaux publics a déposé au conseil les calculs nécessaires pour faire les ajustements nécessaires pour la saison 2017-2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Forget et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la municipalité verse le montant de 1 479,00 \$ taxes incluses à l'entrepreneur en déneigement *Transport Yan Lévesque & fils - 9079-9149 Québec inc.* pour la clause de compensation du carburant selon la grille de calcul incluse dans l'annexe B du devis concernant l'entretien des chemins d'hiver.

ADOPTÉE

2018-06-177

MODIFICATION AU CONTRAT SECTEUR BAS

CONSIDÉRANT qu'afin de mettre à jour la liste des chemins à déneiger par l'entreprise privée;

CONSIDÉRANT qu'une section (chemin 2 Würtele) soit ajoutée au contrat de déneigement pour les 5 années du contrat;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier le contrat de déneigement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Forget et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le contrat de déneigement *FN-17-V-03 SECTEUR BAS de Transport Yan Lévesques & fils - 9079-9149 Québec inc.* pour les saisons 2017-2018, 2018-2019, 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022 soit modifié comme suit:

Ajouter:

Chemin 2 Würtele 5.88 km

QUE la somme de 15 876 \$ plus les taxes applicables soit versée pour la saison 2017-2018.

QUE le contrat soit ajusté en conséquence pour les années 2018 à 2021.

ADOPTÉE

2018-06-178

RECOMMANDATION DE PAIEMENT DE RETENUE APPLICABLE FN-16-V-03

Il est proposé par Madame la conseillère Hélène Lévesque et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le directeur général soit autorisé à payer la retenue appliquée à *Bircon Inc.* pour le projet de la 12^e Avenue (FN-16-V-03) au montant de 9 627,58 \$ plus les taxes applicables, suite à la recommandation du directeur des travaux publics, Monsieur Michel Deslauriers ainsi que Monsieur Alexis St-Jean, ingénieur de la firme d'ingénierie N. Sigouin Infra-conseils dans sa correspondance du 31 mai 2018.

ADOPTÉE

2018-06-179

APPROPRIATION DE SURPLUS ENGAGÉ

Il est proposé par Madame la conseillère Diane Sirard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le directeur général soit autorisé à puiser la somme de 14 274,16 \$ représentant le cout net des dépenses au surplus engagé disponible au poste budgétaire # 59-154-15 - Solde disponible SQAE pour le paiement des factures suivantes:

Automatisation ICAT inc.

Facture: 18-0126 6 122,48 \$ avant taxes

Groupe Québéco inc.

Facture: 50010 1 857,75 \$ avant taxes

Facture: 50023 5 615,83 \$ avant taxes

ADOPTÉE

2018-06-180

FORMATION INTRODUCTION À LA SÉCURITÉ CIVILE

Il est proposé par Madame la conseillère Hélène Lévesque et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal autorise Monsieur Dominic Coursol à assister à la formation concernant la formation Introduction à la sécurité civile qui se déroulera le 12 juin 2018 à la MRC d'Antoine-Labelle.

QUE les frais d'inscription, de repas et de déplacement soient payés sur présentation des pièces justificatives et selon la politique en vigueur.

ADOPTÉE

2018-06-181

ACHAT D'ÉQUIPEMENTS

CONSIDÉRANT qu'il y a des dépenses nécessaires au service des incendies afin de rendre celui-ci conforme aux normes de sécurité;

CONSIDÉRANT qu'il y a des dépenses à effectuer qui n'étaient pas incluses au budget 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal autorise le paiement de ces dépenses pour un maximum de 20 000 \$ et que la somme soit prise à même le surplus accumulé 2017.

ADOPTÉE

2018-06-182

PONT DU 2E RANG DE MOREAU

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports n'a pas encore réparé le pont du 2^e rang de Moreau;

CONSIDÉRANT que le service incendie de Ferme-Neuve ne peut répondre à un appel incendie pour les 3 résidences dans un délai normal et que du à la déviation, ce service ne peut être donné que dans un délai de 30 minutes;

CONSIDÉRANT que les services ambulanciers ou policiers ont la même problématique de temps de réponse;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Diane Sirard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la Municipalité de Ferme-Neuve exige du ministère des Transports du Québec une réfection immédiate du pont du 2^e rang de Moreau sans plus de délai.

QUE la présente résolution soit envoyée au député de Labelle, au ministre des Transports et au ministre de la Sécurité publique.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est mise à la disposition du public présent.

2018-06-183 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE l'assemblée du 11 juin 2018 soit levée, il est 21 h 00.

ADOPTÉE

GILBERT PILOTE,
Maire

NORMAND BÉLANGER,
Directeur général et secrétaire-
trésorier